

Communication ANIA 19/03

- **Task Force Economie**

Ce matin, Richard Girardot participait à la première réunion de la **Task Force Economie**, présidée par Emmanuel Macron, en présence de Bruno Le Maire, Muriel Penicaud, Elisabeth Borne, Didier Guillaume et Gérard Darmanin. Etaient également invité le MEDEF, la CPME, l'U2P, le secteur financier et bancaire ainsi que la FNSEA et la FCD, confirmant l'importance donnée à la chaîne alimentaire par le gouvernement.

Le gouvernement est intervenu auprès des organisations syndicales de salariés, en faisant appel à leur responsabilité.

Les différents points de tension que vous rencontrez dans vos activités ont été évoqués et notamment :

- le transport, qui apparaît comme le « maillon faible » de la chaîne alimentaire
- le risque d'absentéisme et le « droit de retrait » évoqué par certains salariés.
 - A cet égard, nous avons obtenu qu'un « **guide de bonne pratique** » soit élaboré au niveau du gouvernement, en lien avec les organisations de salariés, pour préciser les règles de protection à respecter. *En rappelant notamment que le masque ne protège pas du COVID 19 voire, qu'il est contreproductif.* Sur le sujet des masques, nous sommes en lien avec Bercy pour obtenir les alternatives en tissu, quand ils sont nécessaires à la fabrication de nos produits.
 - Le principe d'une prime défiscalisée a été également annoncée.

Accompagnement des entreprises par le Ministère de l'Economie et des Finances

- Mise à jour de la brochure du sur [les mesures de soutien aux entreprises](#) sur les points suivants : Comment bénéficier
 - du délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales
 - d'une remise d'impôts directs
 - des reports des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité
 - de l'aide de 1500€ de fonds de solidarité
 - des prêts de trésorerie garantis par l'Etat
 - de la médiation du crédit pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires
 - du dispositif de chômage partiel
 - du médiateur des entreprises en cas de conflit
- Pour aider les entreprises à mettre en place les mesures de soutien annoncées par le gouvernement : les administrateurs et mandataires judiciaires se mobilisent avec le ministère de l'Economie et des Finances et mettent en place un NUMERO VERT GRATUIT 0 800 94 25 64 à partir de lundi 23 mars (communiqué en PJ)

Social

- Communiqué 18/03 – [Agroalimentaire : Pour la FGTA-FO – Le dialogue social pour l'apaisement doit primer](#)
« La FGTA-FO appelle les services de l'**ANIA** (Association Nationale des Industries Agroalimentaires) à appuyer nos démarches auprès des pouvoirs publics pour faire respecter les consignes et trouver des solutions. Il en va de notre économie Nationale ! De la santé des entreprises et des salariés qui y travaillent ! »

- Communiqué 17/03 de [l'Assurance Maladie](#) qui étend, à compter du 18 mars, son téléservice de déclaration en ligne, aux personnes dont l'état de santé conduit à les considérer comme présentant un risque de développer une forme sévère de la maladie Covid-19. *Ces personnes pourront ainsi se connecter directement, sans passer par leur employeur ni par leur médecin traitant, sur le site declare.ameli.fr pour demander à être mis en arrêt de travail pour une durée initiale de 21 jours*
- Le réseau des Urssaf prend des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises et met en place un [Question-Réponse](#) et un chatbot

Export

- Communiqué sur la **montée en charge des CCI et CMA comme interlocuteurs de premier niveau** des entreprises sur les mesures d'accompagnement du gouvernement et les formalités administratives associées (PJ)
- Le bureau des légalisations du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a rouvert, en service réduit, réservé aux demandes présentant un caractère d'urgence, et uniquement par voie postale. Ce mode de légalisation a fait l'objet d'une communication sur [le site internet du ministère](#).
Les entreprises présentant un besoin urgent de légalisation devront :
 - Transmettre leur demande par courriel à l'adresse générique du bureau des légalisations : bureau.legalisation@diplomatie.gouv.fr
 - L'entreprise devra faire parvenir le(s) document(s) à légaliser par voie postale (selon les conditions précisées dans la rubrique [A qui s'adresser](#) » du site internet du MEAE.
- La Chambre de commerce franco-arabe rouvrira en service réduit (avec présence physique) dès lundi. Des démarches sont par ailleurs en cours auprès des consulats étrangers concernés par les procédures de sur-légalisation de documents pour maintenir un service réduit.

Pour toute difficulté rencontrée, n'hésitez pas à contacter Vanessa Quéré: vquere@ania.net

Transport / Logistique

- Modalités de suivi de la situation du transport par l'équipe ANIA :
 - **Réunion de crise quotidienne orchestrée par le Ministère du transport** sur la situation du transport routier TLJ
 - Il est demandé aux **opérateurs (distributeurs, industriels, grossistes, logisticiens, transporteurs) de mettre en place une cellule de crise pour mesurer en temps réel le bon déroulement de la chaîne d'approvisionnement** et d'identifier les dysfonctionnements pouvant générer des blocages : réunion 3 X / semaine orchestrée par TLF
 - L'ANIA va réunir un panel d'entreprises des différents secteurs/catégories pour assurer une remontée d'informations rapide portant sur une série d'indicateurs : taux d'absentéisme, disponibilité du transport, niveau des stocks, flux en tensions...
- Suite à l'enquête ad hoc sur la situation du transport lancée mardi soir, nous avons reçu plus de 250 retours d'entreprises (nous préparons la synthèse). Ces éléments ont permis **d'alerter le Ministère des transports sur la situation**. Suite à ces informations, l'ANIA a alerté dans un communiqué de presse de la nécessité du bon fonctionnement de la chaîne logistique,

maillon indispensable pour que les produits parviennent aux consommateurs. Le communiqué de presse du Gouvernement sur la poursuite de la chaîne logistique du transport de marchandises est un signal fort et sans équivoque sur le caractère stratégique de la chaîne logistique alimentaire.

- Relai des informations AUTF

Vous êtes nombreux à nous remonter que vos **transporteurs demandent des justificatifs indiquant que vos marchandises sont « essentielles » à transporter**, ou à nous signaler que les camions sont entravés suite à des contrôles des forces de l'ordre.

Il n'y a pas de restrictions au transit des marchandises, qu'elles couvrent les besoins fondamentaux ou pas.

Voici le lien vers le site du gouvernement, ce point est précisé au paragraphe 6 : [Faq restrictions](#)

Également [le communiqué de presse](#) conjoint de Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire et Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat chargé des Transports, **a rappelé que l'ensemble de l'activité économique du pays continue de fonctionner et que toute la chaîne logistique transport de marchandises doit rester mobilisée** (*transport et la logistique font partie des activités essentielles, non seulement pour les produits alimentaires et de première nécessité, mais aussi toutes les marchandises indispensables à leur élaboration, en trafic national ou international : toutes matières premières, emballages en papier/carton, métal ou matières plastiques, produits chimiques etc*).

Ces documents sont ceux que le Ministère a fourni pour répondre à nos sollicitations. **Ils peuvent être transmis aux chauffeurs et transporteurs pour faciliter les choses sur le terrain.**

- De la réunion de crise quotidienne avec le Ministère du transport **que l'ensemble de la chaîne logistique a besoin de tous les chauffeurs routiers** pour pouvoir fonctionner et les conditions d'exercice de leur mission se sont révélées très difficiles ces derniers jours : **Les pouvoirs publics viennent d'annoncer la réouverture des stations d'autoroute.**
Par ailleurs, comme l'a demandé l'AUTF, nous invitons les chargeurs, dans le respect strict des consignes sanitaires et sans mettre en danger la santé de leurs propres collaborateurs, à accueillir au mieux les chauffeurs notamment en facilitant l'accès aux sanitaires, douches, salles de pause ou machines à café par exemple, afin d'éviter au maximum les droits de retrait qui ne feraient que pénaliser encore plus la filière.
- **Il nous a été signalé une augmentation du prix du transport** du fait des retours à vide des transporteurs. Si nous pouvons comprendre des augmentations de tarifs, nous avons signalé au Ministère du transport que sur ce point une répartition des coûts nous semblerait être une solution, les industriels ne pouvant pas supporter seuls ces hausses. Une réflexion va être proposée à la FCD sur ce sujet.
En cas d'abus dans l'augmentation des prix du transport, le Ministère n'hésitera pas à intervenir. Merci de remonter à Marie Buisson (mbuisson@ania.net) toute augmentation de tarif excessive de la part de vos prestataires.
- **Sur l'arrêt d'activité de certains transporteurs** : Nous avons reçu des alertes sur cette situation inquiétante et l'avons remonté lors de la cellule de crise avec le Ministère. Les opérateurs du transport en sont bien conscients. La question d'une réquisition de flottes de camions et de chauffeurs routiers a été abordée mais cela nécessiterait l'intervention des forces de l'ordre et est donc complexe à mettre en œuvre. Les acteurs de la filière recherchent actuellement des solutions pour pallier au déficit de transporteurs et que la

filière ne soit pas affectée (recours à l'intérim, prêt de camions par le secteur RHF, transfert de personnel entre entreprises...). Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

- **Sur les contrôles techniques arrivant à expiration** : un arrêté devrait bientôt être publié pour proroger de 15 jours les contrôles techniques. Le Ministère du transport a affirmé que plus de la moitié des centres de contrôles techniques poids lourds ont réouverts ce jour.
- **Sur les dates de validité des FCO**, un moratoire a été demandé au Ministère des transports. Nous réitérons le besoin d'une confirmation écrite de ce dernier.

Certifications / Contrôles

- Courrier ANIA à la DGCCRF exprimant le **besoin des entreprises d'une certaine souplesse en matière d'étiquetage des produits ou de leur conditionnement** (PJ)
- L'ANIA a contacté la DGCCRF ainsi que FoodDrinkEurope afin de demander, compte tenu des circonstances exceptionnelles que l'ensemble de l'industrie alimentaire rencontre, non seulement en France, mais également dans les autres Etats membres, que la date d'application du règlement (UE) 2018/775 concernant **les règles d'indication du pays d'origine ou du lieu de provenance de l'ingrédient primaire** d'une denrée alimentaire soit repoussée
- **Certifications BIO** (Audits de certifications – audits de renouvellement) :
Dans le contexte actuel, l'INAO qui a confirmé « **qu'en accord avec le ministère de l'Agriculture, les contrôles de terrain réalisés par les organismes de contrôles dans le cadre de délégations de l'INAO doivent être suspendus jusqu'à nouvel ordre.** » Une réunion devrait être organisée dans les prochains jours avec l'INAO, CEBIO (syndicat des OC) et les professionnels des filières bio pour évoquer les impacts et les questions à régler notamment sur le respect des fréquences de contrôle et la délivrance des certificats, de cette suspension, et, par ailleurs, étudier la possibilité de réalisation de contrôles à distance sur base documentaire.
SYNABIO nous tiendra au courant.